Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212901466-20261005-DELIB57_2026-DE

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MELGVEN (29140)
SEANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2026

Le cinq octobre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de MELGVEN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Catherine ESVANT, maire.

Présents : Laurent BAUR, Sophie CABON, Bertrand CLEQUIN, Christelle CORBEL, Marie-Hélène EPARVIER, Catherine ESVANT, Christelle EVENOU, Frédéric FLAO, Ludivine GOURLAOUEN, Marc HERLEDAN, Gaëlle KERIBIN, Iwan KERVADEC, Dylan LE CORRE, Stéphanie LE NOC, Christophe MARREC, Julien PENVEN, Gildas PRIGENT, Yvon TANNE, Nicole TREGUIER

Procurations : Alexandra ANDRE BABUSIAUX a donné procuration à Christophe MARREC, Morgane CARIOU a donné procuration à Stéphanie LE NOC, Sylvie FURIC a donné procuration à Catherine ESVANT, Marc POMMIER a donné procuration à Bertrand CLEQUIN

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de conseillers votants : 23
Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2026

Ludivine GOURLAOUEN a été nommée secrétaire de séance, à l'Unanimité.

N°2026/57

OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDE CCA POUR LA REVISION DES PLANS LOCAUX D'URBANISME

RAPPORTEUR : Christelle CORBEL

Le cadre législatif et réglementaire en matière d'urbanisme a fortement évolué ces dernières années : loi Climat et Résilience en 2021 ; lois et décrets de simplification en 2025 et 2026, adoption du nouveau Schéma de Cohérence Territoriale de CCA en février dernier. Cela rend nécessaire la révision et l'adaptation des documents d'urbanisme locaux dont celui de notre commune, dans des délais relativement courts.

Dans le cadre de la conférence des maires et des vice-présidents de CCA, il a été proposé de regrouper les commandes afin de faciliter le recrutement d'un cabinet d'étude dans un contexte de sur-sollicitation des cabinets d'urbanisme. Ce groupement pourrait également permettre de réaliser des économies d'échelle.

Plusieurs communes se sont montrées intéressées par ce groupement qui serait coordonné par CCA. L'agglomération se chargerait de la phase administrative liée à la passation du marché (consultation des entreprises, analyse des offres, puis attribution par une commission d'attribution des offres (CAO) *ad hoc* et notification du marché). Chaque commune sera représentée dans la CAO *ad hoc* par un élu titulaire et un suppléant. Pour ce qui le concerne, chaque membre du groupement suivra l'exécution du contrat, cela signifie que chaque commune sera ensuite en charge du pilotage des études sur son territoire, de la commande et du paiement des prestations.

Ainsi, en application des articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique, il est proposé de constituer un groupement de commandes pour la passation d'une consultation pour la révision des plans locaux d'urbanisme de plusieurs communes de Concarneau Cornouaille Agglomération, dont celle de Melgven.
Il est à noter que l'adhésion au groupement de commandes est définitive. Dès lors qu'une consultation a été engagée et en dehors de tout motif d'intérêt général, les membres du groupement n'ont plus la possibilité de se retirer du groupement de commandes. Par ailleurs,

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212901466-20261005-DELIB57_2026-DE

l'adhésion au groupement de commandes doit être réalisée préalablement au lancement de la consultation des entreprises.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 relatifs aux groupements de commande ;

Vu le projet de convention constitutive de groupement de commande annexé à la présente délibération ;

Considérant que des groupements de commande peuvent être constitués entre acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics ;

Considérant que la convention constitutive du groupement définit les règles de fonctionnement du groupement et précise les missions confiées au coordonnateur ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal d'approuver la convention constitutive du groupement de commande et d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à la signer.

Il est proposé de constituer un groupement de commande pour la passation d'une consultation pour la révision du Plan Local d'Urbanisme, entre Concarneau Cornouaille Agglomération et plusieurs de ses communes membres.

Les règles de fonctionnement du groupement de commande qui serait constitué entre les communes et Concarneau Cornouaille Agglomération doivent être retranscrites dans une convention validée par les assemblées délibérantes des entités concernées, avant le lancement de la consultation.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

À l'Unanimité,

APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes entre CCA et plusieurs de ses communes membres dont la commune de MELGVEN

APPROUVE la convention constitutive de groupement de commande annexée à la présente délibération.

PREND ACTE que CCA est désignée coordonnateur du groupement de commande

DESIGNE comme représentant de la commune au sein de la CAO, Catherine ESVANT comme membre titulaire et Christophe MARREC comme membre suppléant.

AUTORISE Madame La Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La Maire
Catherine ESVANT

MAIRIE de MELGVEN
29 (Finistère)